

Article 1 - Objet :

La société GIFI S.A. dont le siège social est situé Z.I La Boulbène, BP 40, 47300 VILLENEUVE SUR LOT organise sur le site gifi.fr et sur la page Facebook officielle GiFi un jeu intitulé «Quizz foot», qui se déroulera du 24 mai au 30 mai 2016 .

Article 2 - Participants :

Le jeu est ouvert à tous les participants, à l'exclusion de :

les employés des sociétés du groupe GIFI,

les employés des magasins GIFI participant à l'opération

Et toutes personnes qui leurs sont liées.

Article 3 - Déroulement du jeu :

Le jeu est accessible sur la page Facebook GiFi à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/GiFi.Officiel/>

Pour remporter un gain le participant doit répondre correctement aux 5 questions.

Un mail lui sera ensuite envoyé afin de lui indiquer comment retirer son lot.

Article 4 – Lots :

- Goodies foot à retirer en magasin GiFi .

En cas de difficulté ou d'impossibilité d'attribuer les lots pour une raison extérieure à la volonté de GIFI et à celle des gagnants, ceux-ci se verront alors attribuer l'équivalent de la valeur du lot. Une fois attribués, les lots ne seront ni repris ni échangés contre leur valeur en espèces.

Article 5 - Dispositions diverses :

La participation au jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les gagnants acceptent par ailleurs, à titre gratuit, la publication de leur nom, code postal et de leur image, sous quelque forme que ce soit et notamment à des fins publicitaires.

Sauf avis contraire des participants, GIFI traitera leurs coordonnées par informatique. Ils bénéficient à ce titre d'un droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés. Toute personne désirant ne pas faire partie d'un fichier client (loi informatique et liberté) devra en informer GIFI par courrier.

En cas de litige concernant son interprétation, ses suites ou conséquences : GIFI et le participant s'engagent à rechercher une solution négociée.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler la présente opération si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Dans ce cas, sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée. Le règlement du jeu est déposé chez Maître GUILLAUME Huissier de Justice à Villeneuve sur Lot (47 300), 6 place Amiral Courbet. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société GIFI, service communication - BP 40 - 47301 VILLENEUVE SUR LOT. Les frais d'affranchissement du courrier étant remboursés par GIFI sur demande et sur la base du tarif lettre simple nationale : - 20 grammes.

PDF Pro Evaluation